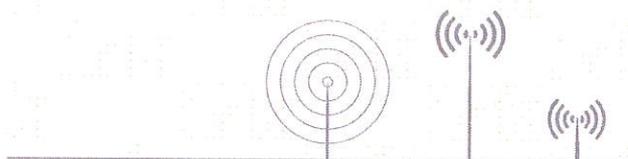


Wi-fi, téléphonie mobile, radio... tout savoir sur les ondes électromagnétiques

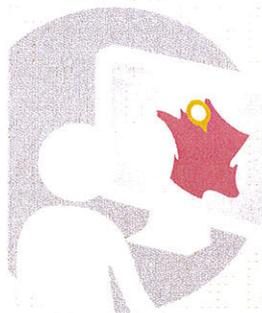


Vous voulez EN SAVOIR PLUS SUR LES ONDES électromagnétiques ?

→ Rendez-vous sur
www.radiofrquences.gouv.fr
le portail interministériel qui présente les effets sanitaires (rapport de l'Anses), les travaux du gouvernement, la législation en vigueur...



Vous êtes curieux de CONNAÎTRE VOTRE EXPOSITION AUX ONDES ?



→ Rendez-vous sur
www.cartoradio.fr
pour découvrir le dispositif qui permet à toute personne de faire mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques* à son domicile ou dans un lieu accessible au public. Ce dispositif est géré par l'Agence nationale des fréquences.

* Pour connaître votre exposition aux ondes extrêmement basses fréquences (lignes à très haute tension), vous pouvez contacter Réseau de transport d'électricité (RTE) qui gère un dispositif similaire.

Vous souhaitez LOCALISER LES ANTENNES ET DÉCOUVRIR LES RÉSULTATS DES MESURES réalisées près de chez vous ?

→ Rendez-vous sur
www.cartoradio.fr
qui répertorie et permet de localiser l'ensemble des stations radioélectriques sur le territoire français. Ce site met également à disposition tous les rapports des mesures réalisées sur le territoire dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques.



Vous recherchez LES RÈGLES DE BON USAGE de votre portable ?

→ Rendez-vous sur
www.lesondesmobiles.fr
pour découvrir tous les gestes de précaution permettant de limiter son exposition.



Vous êtes une collectivité, un particulier et vous avez UNE QUESTION À POSER À UN SPÉCIALISTE ?

→ Rendez-vous sur
www.ondes-info.fr
le service national d'assistance sur les champs électromagnétiques géré par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

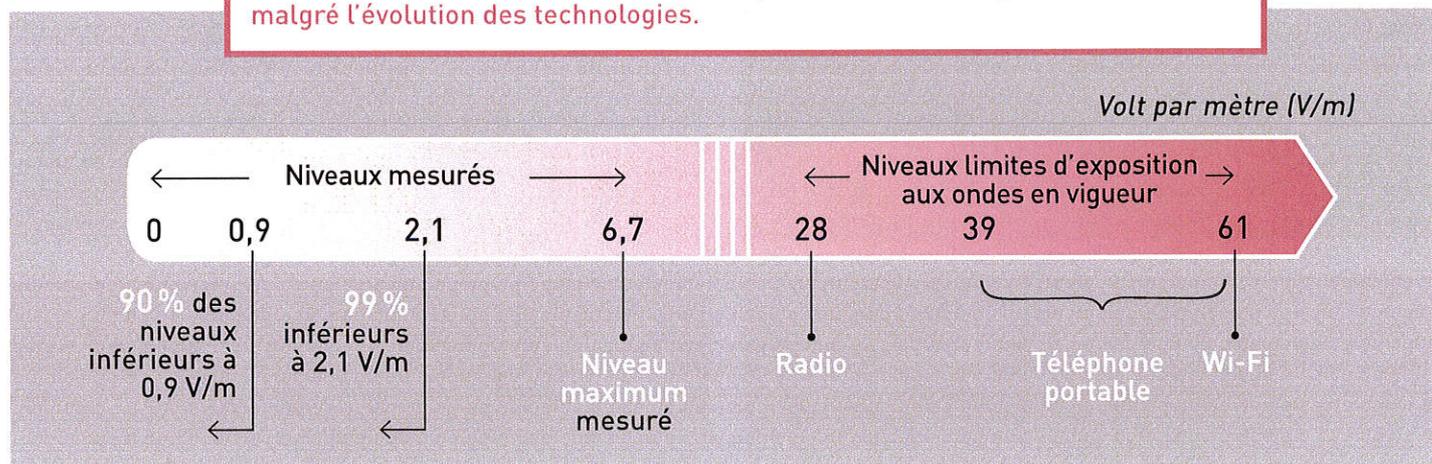


WILAN DE LA CAMPAGNE DE MESURES réalisés en 2014

Dans le cadre du 3^e Plan national santé environnement, Ségolène Royal a lancé une campagne nationale de mesure de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Une première vague de mesures s'est déroulée entre juillet et novembre 2014 : 1 076 places de mairies et les principales gares SNCF où le Wifi gratuit est déployé ont été ciblées. Cela représente un volume d'environ 1 200 mesures. Les résultats sont résumés dans cette infographie.

BILAN

Les niveaux mesurés restent faibles comparés aux seuils réglementaires malgré l'évolution des technologies.



WILAN QUELLES SONT LES ONDES PRÉDOMINANTES ?



Wi-Fi

Dans les gares, le Wi-Fi représente **9%** de l'exposition en moyenne (0,04 V/m)

4G

Le déploiement de la 4G augmente l'exposition de **11%** en moyenne (0,26 → 0,29 V/m)

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Direction générale
de la Prévention des risques

92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

